

CONCOURS EPINGLES

EXTRAIT des Dispositions d'exécution CE-P10 édition 2020/2021
Doc.-N° 4.71.02

6.2 Programme de tir

Chaque degré est composé de deux parties:

1ère partie

U10 – SV 10 coups, soit deux cibles à 5 coups chacune, ou sur cible électronique.
Aucun coup ne doit être inférieur à la valeur déterminée dans les « conditions pour chaque degré ».

Dès que cette condition est remplie, le tireur peut passer à la seconde partie.

2e partie

U19 – SV 20 coups, soit 4 cibles à 5 coups chacune, ou sur cible électronique.

U10 – U17 10 coups, soit 2 cibles à 5 coups chacune, ou sur cible électronique.

Aucun coup ne doit être inférieur à la valeur déterminée dans les « conditions pour chaque degré ».

Dès que cette condition est remplie, le tireur peut passer au degré suivant.

6.3 Conditions pour chaque degré

Epingle de bronze

1ère partie

Pas de coup inférieur à 5. Dès que cette condition est remplie, le tireur peut passer à la seconde partie.

2e partie

Pas de coup inférieur à 6.

Epingle d'argent

1ère partie

Pas de coup inférieur à 6. Dès que cette condition est remplie, le tireur peut passer à la seconde partie.

2e partie

Pas de coup inférieur à 7.

Epingle d'or

1ère partie

Pas de coup inférieur à 7. Dès que cette condition est remplie, le tireur peut passer à la seconde partie.

2e partie

Pas de coup inférieur à 8.